Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 056-215600040-20260611-050_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
11 JUIN 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19 - présents : 17 - votants : 18

L'an Deux Mille Vingt-Six, le onze Juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 Juin 2026.

Présents : Samuel FÉRET, Géraldine TABART, Yvon RIALLAND, Magali FORÊT, Hervé LEFEBVRE, Séverine JÉHANNO, Geneviève LE GOUALLEC, Rachel RAITHIER, Servane LE RAY, Jean-François BASCOU, Bernard MAUDUIT, Marie-Pierre RICORDEL, Isabelle MENTION, Fabrice CHAMPALLE, Wangi LE NEVÉ, David DUFOUR, Nicolas GUYOT, Thomas OLIVIER.

Absent excusé : Yolène BÉGO (pouvoir à Jean-François BASOU)

Secrétaire de séance : David DUFOUR.

050/2026 Piste cyclable Bourg-Barrage : demande de subvention au titre du PST 2026

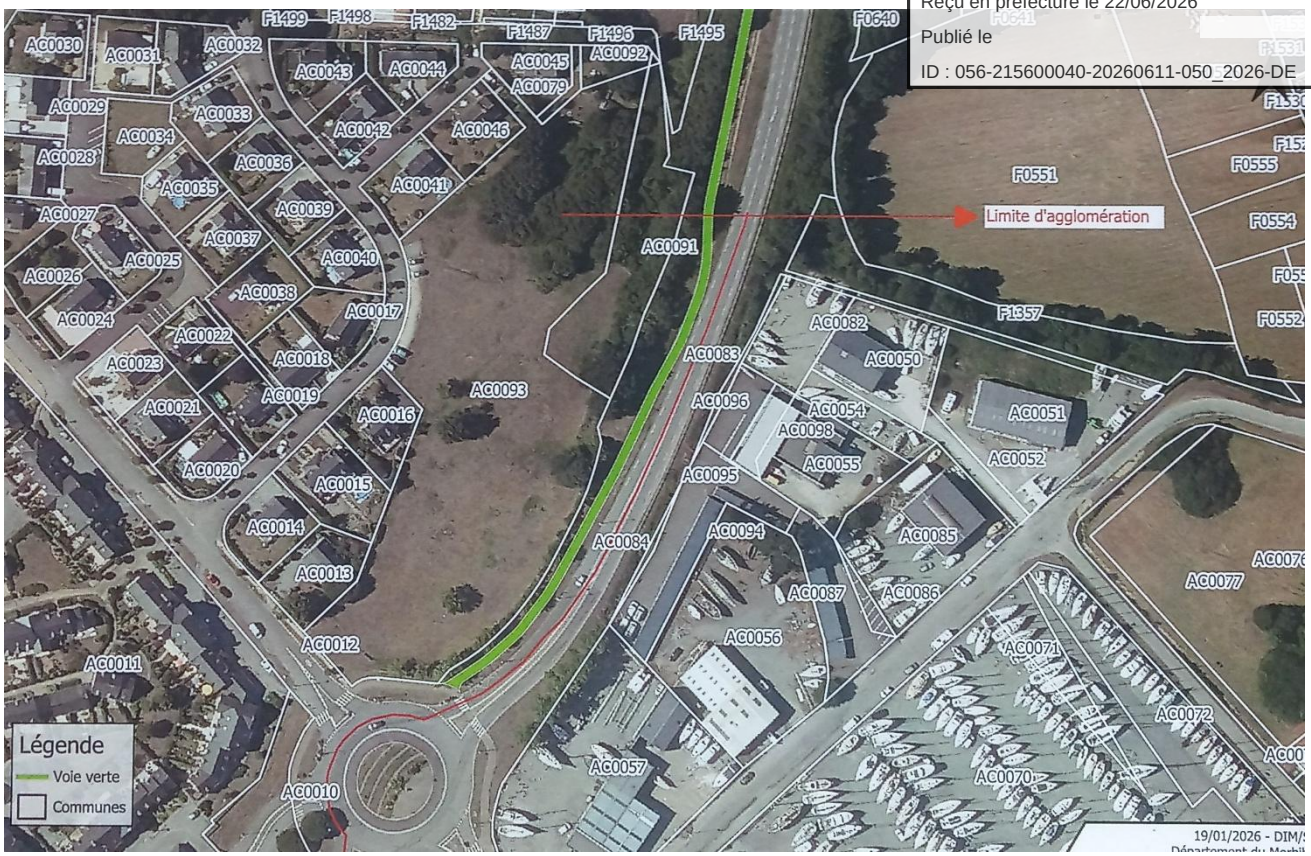
Le département du Morbihan a réactivé le PST à compter du 1er Juillet 2026. Ce dispositif permet de financer les projets des communes. Chaque commune dispose d'une enveloppe de dépenses subventionnables comprise entre 15 000 € et 350 000 € HT.
La Commune d'Arzal peut bénéficier d'une aide financière de 20% sur les projets présentés.
Il est proposé de solliciter le PST 2026 pour le projet de voie verte en agglomération.

En 2022 et 2023, le département du Morbihan a élaboré son schéma des mobilités comprenant un volet cyclable. La liaison reliant les communes d'Arzal et de Camoël présentant un intérêt majeur pour le département et pour les territoires, cette dernière a été inscrite au schéma départemental des mobilités, document approuvé par l'assemblée départementale du 16 Juin 2023.

La commune d'Arzal a souhaité poursuivre le tracé de la voie verte en agglomération le long de la RD 139. Compte tenu de l'intérêt de cette opération, les parties se sont rapprochées pour s'accorder sur les modalités du concours financier de la commune à la réalisation de ces travaux pour la partie située en agglomération.

Les travaux consistent à l'aménagement d'une voie verte bidirectionnelle le long de la route départementale n°139 selon le plan suivant :

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 056-215600040-20260611-050_2026-DE



Le montant des travaux pour la partie située en agglomération est estimé à 31 667 € HT.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR,

- ☐ Autorise le Maire à solliciter l'aide financière au titre du PST 2026 pour la réalisation d'un aménagement cyclable en agglomération le long de la RD n°139.
- ☐ Autorise le Maire à réaliser toutes démarches afférentes à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Samuel FÉRET.